

**Centre
de services scolaire
des Découvreurs**

Québec 

INSCRIPTION PRÉSCOLAIRE

4 ans et 5 ans

2026-2027



**La période d'inscription se tiendra
du 2 au 13 février 2026**



Aide-mémoire

JANVIER >> Préparer les papiers

- Avoir l'acte de naissance de votre enfant.
- Avoir vos documents d'immigration (si c'est votre cas).
- Avoir une preuve d'adresse (ex. : permis de conduire, factures, taxes).
- Trouver votre école de quartier (www.cssdd.gouv.qc.ca → Parents → Admission et inscription).

FÉVRIER >> Incrire votre enfant

- Consulter le site Web de votre école de quartier pour connaître la marche à suivre.
- Incrire votre enfant entre le 2 et le 13 février. (Même si vous demandez à ce que votre enfant fréquente une autre école, vous devez d'abord l'inscrire à votre école de quartier.)
- Incrire aussi votre enfant au service de garde, si besoin.
- Apporter : acte de naissance et une preuve d'adresse.
- Si votre enfant fréquente déjà un service de garde éducatif (CPE, garderie), remettre à l'école le portrait périodique reçu en décembre. S'il n'y a pas de portrait, l'école vous remettra un questionnaire pour l'éducatrice ou l'éducateur de votre enfant.
- Remplir le formulaire *Dépistage-volet langage* (enfants de 4 ou 5 ans) remis lors de l'inscription.
- Remplir le questionnaire *Parlez-nous de votre enfant* et le remettre au secrétariat.

MAI-JUIN >> Activité à l'école

- Participer à l'activité de familiarisation (en mai ou en juin). Une invitation vous sera transmise par l'école.
- Si votre enfant fréquente un service de garde éducatif, remettre le portrait périodique de juin à l'école.

MAI À SEPTEMBRE >> Avant la rentrée

- Acheter le matériel scolaire et écrire le nom de votre enfant dessus. L'école vous enverra la liste.
- Participer à la rencontre de parents qui aura lieu avant la rentrée scolaire (pendant les journées pédagogiques). La date vous sera communiquée par l'école.
- L'horaire de l'école sera différent lors de la première semaine (entrée progressive). L'école vous informera des modalités.
- L'équipe du transport scolaire communiquera avec les parents des élèves qui habitent à 800 mètres et plus de leur école de quartier et qui n'utilisent pas le service de garde à temps plein.
- Visiter cette section de notre site Web (Parents → Accompagner mon enfant).